



michel.jouvet.01@orange.fr

Contribution de Michel JOUVET

En écho à la contribution de Jean Renard du 11 juillet 2012 sur les pôles métropolitains

Concernant la création du Pôle métropolitain Nantes—Saint-Nazaire

Oui, les politiques publiques à conduire doivent s'inscrire dans un territoire de vie plus large que les territoires institutionnels, notamment celui du Scot de Nantes—Saint-Nazaire devenu récemment le Pôle métropolitain Nantes—Saint-Nazaire. Pour cela, l'aire urbaine nantaise, qui pourrait constituer le périmètre d'un grand Nantes, est sûrement une échelle pertinente même si elle est en permanente extension.

Mais devons-nous toujours demander ou attendre que les élus concernés en prennent l'initiative ?

Les résistances pour le faire ne relèvent pas que des élus mais aussi des citoyens méfiants car souvent attachés à un territoire d'appartenance ou se repliant sur « leurs clochers ». Alors, les représentants de la société civile ne devraient-ils pas montrer le chemin sans attendre un « grand soir » à l'initiative des élus ? Souvenons-nous qu'en son temps la Conférence Consultative d'Agglomération a été un défricheur pour inciter les élus à la création de la Communauté urbaine nantaise.

À ce titre, je propose notamment que les responsables des Conseils de développement de l'aire urbaine prennent l'initiative de constituer une conférence de coordination de leurs conseils de développement. Son objet : apprendre à nous connaître pour travailler ensemble et porter un message commun auprès des élus.

Concernant la création du Pôle métropolitain Loire-Bretagne

Substituer une logique de coopération à une logique de concurrence, de méfiance ou de repli sur soi ne se décrète pas du jour au lendemain. À ce titre, la création du Pôle métropolitain Loire-Bretagne est une

avancée réelle car elle dépasse la seule logique de mise en réseau où chacun pour soi a tendance à jouer son propre jeu. Ne le condamnons pas trop vite !

Nantes ne peut pas se décréter toute seule, au nom d'une certaine hiérarchie urbaine qui s'imposerait d'elle-même, comme "la" métropole du grand Ouest.

Oui le concept de polycentrisme métropolitain mérite d'être pris sérieusement en considération même s'il est encore aujourd'hui expérimental. Pour autant Metz et Nancy, Lyon et Saint-Étienne ont déjà dépassé le stade expérimental. Sachons donner du temps au temps.

Combien d'idées nouvelles n'ont-elles pas, dès leur origine, été condamnées a priori alors qu'elles sont devenues structurantes ?

Oui la constitution d'un Pôle métropolitain Loire-Bretagne reposant sur 5 grandes villes est justifiée. Il repose en effet sur des enjeux partagés entre ces 5 villes fondées sur leurs atouts pour développer des coopérations stratégiques. Pour autant, cette coopération n'exclut pas, dans certains domaines, une concurrence stimulatrice entre elles.

Peut-on imaginer une stratégie autour de la mer et des énergies renouvelables qui oublierait Brest reconnue comme un pôle de compétitivité à vocation mondiale ?

Peut-on imaginer une stratégie de développement de nos filières végétales qui oublierait Angers reconnue comme un pôle de compétitivité à vocation mondiale ?

Peut-on imaginer une stratégie autour de la santé et de la cancérologie qui oublierait le développement des coopérations stratégiques entre Nantes, Rennes et Angers ?

Peut-on concevoir la réussite de l'IRT Jules Verne sur les matériaux à Nantes et celui de l'IRT B-com sur le numérique à Rennes en ignorant le tissu économique et la complémentarité de ces 5 villes ?

On ne peut pas aujourd'hui concevoir une coopération métropolitaine du seul point de vue de la géographie ou de l'histoire même si c'est une donnée importante.

Aujourd'hui la raréfaction de nos ressources financières, les nouvelles attentes sociétales et la modification des comportements sociaux, la mondialisation de nos économies et de nos sociétés, les ruptures technologiques, le développement des réseaux numériques nous imposent un regard nouveau, décalé, porteur de réponses nouvelles.

La coopération métropolitaine repose sur une analyse stratégique de nos atouts pour choisir les orientations à retenir et les ressources à y affecter pour assurer notre développement dont les impacts dépassent largement les frontières de ces 5 villes.

On ne peut pas diluer une coopération métropolitaine dans un réseau diffus à géométrie variable de villes qui ne partagent pas résolument les mêmes orientations. Un grand nombre de réseaux constitués ont échoué pour cela.

Je ne sous-estime pas le rôle d'autres villes importantes de notre environnement et les coopérations qui pourraient s'engager avec elles mais il faut un pilote dans l'avion choisissant un cap stratégique à atteindre reposant sur des atouts clairement identifiés : le Pôle métropolitain Loire-Bretagne pourrait en constituer l'armature future.

La stratégie choisie par le Pôle métropolitain doit tenir compte des atouts des autres villes de son environnement mais ce sera aussi à elles de dire si elles veulent s'y associer sous une forme ou sous une autre.

Je constate enfin qu'au-delà des frontières institutionnelles, Le Mans ou Tours sont largement dans l'aire d'attractivité de la région parisienne et la Rochelle dans celle de Bordeaux beaucoup plus que dans celle de l'agglomération nantaise.

Je ne sous-estime pas non plus les obstacles à venir sur le chemin du Pôle métropolitain Loire-Bretagne pour réussir son pari. Il rencontrera des échecs, celui des Universités de l'Ouest face au grand emprunt en est un exemple. Le Pôle métropolitain devra savoir analyser lucidement ces échecs et en tirer les conséquences pour rebondir en continuant à aller de l'avant et en adaptant ses stratégies en conséquence.

Mais là aussi, la société civile saura-t-elle dépasser ses certitudes, ses replis sur soi et ses méfiances car c'est aussi une condition nécessaire à la réussite de la coopération métropolitaine que le Pôle Loire Bretagne veut impulser.

Les représentants de la société civile, à travers leurs Conseils de développement, gagneraient à renforcer une coordination accrue afin d'adresser des messages communs à leurs élus : ce serait un signe fort pour inciter les élus à aller encore plus vite de l'avant et à dépasser les résistances rencontrées, y compris souvent celles de leurs propres « arrière-cuisines ».